



Renseignements sur un divorce non consenti de mon épouse

Par **betti christophe**, le **23/01/2012** à **21:46**

Bonjour, je veux divorcer, mon épouse le souhaitait également, mais vu qu'elle s'est rendu compte que son confort financier serait amoindri, elle fait marche arrière et ne veut plus divorcer. ma question est comment faire dans ces conditions étant donné que nous n'avons pas les moyens de 2 appartements séparés. merci de vos renseignements

Par **cocotte1003**, le **23/01/2012** à **22:46**

Bonjour, vous ne pouvez pas divorcer sans prendre au moins un avocat : commun pour un divorce amiable, et chacun le sien pour un divorce pour faute. Vous ne devez pas quitter le domicile conjugal sans l'accord du juge, lors de la première audience, sinon vous allez vous mettre en tord. C'est au juge de régler le problème du domicile conjugale en fonction des données que vous lui fournirez et au besoin d'établir une pension compensatoire si vos revenus sont disparates. Une fois la première audience et la décision de domicile séparé, au bout de 2 ans le divorce devient automatique à la demande de l'un de vous 2, pas besoin de l'accord de l'autre. Voyez déjà avec un avocat et comment résoudre votre problème de logement, cordialement